

**Exposant**

Société .....

Adresse .....

.....

Code postal .....

Ville .....

**REPRESENTANT :**

Prénom .....

Nom .....

Fonction .....

E-Mail .....

Tél .....

**Adresse de facturation (si différente)**

Je vous confirme que le contact ci-dessous gère les démarches de facturation, veuillez lui adresser les factures à son nom.

Prénom .....

Nom .....

E-Mail .....

Tél .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal .....

Ville .....

**Modalité d'envoi de la facture**

Sous format papier N° de bon de commande émis par votre entreprise .....

Sous format dématérialisé Portail ou adresse électronique de réception des factures .....

L'envoi de la facture via le portail ou l'adresse électronique déclenche l'obligation de paiement dans les 30 jours de sa date d'envoi. Si le paragraphe « modalité d'envoi » n'est pas complété, l'envoi papier sera la règle, sauf pour toutes les entreprises visées à la date d'émission de notre facture, par une réglementation en vigueur rendant obligatoire la dématérialisation de factures.

**Choisissez Votre Option de Participation au Forum Toulouse Technologies**

Merci de cocher la case correspondant à votre choix et de remplir les pages indiquées du bon de commande :

**Participation à un Forum :**

**Forum Virtuel Seulement** : Remplissez la [Page 2](#).

**Forum Physique Seulement** : Remplissez les [Page 3](#).

**Participation aux Deux Forums :**

**La Formule Pack Complète inclut le forum physique et Virtuelle** : Remplissez la [Page 3](#).

**Stand simple au Forum Physique** : Remplissez les [Pages 2 et 3](#).

**Instructions :**

- Après avoir coché votre choix, veuillez remplir les pages correspondantes du bon de commande.
- Pour toute question, contactez-nous à [prospection@forum-toulouse.fr](mailto:prospection@forum-toulouse.fr) ou prenez un rendez-vous téléphonique sur <https://calendly.com/association-fft-ask>.



## FORUM VIRTUEL 2024 | ALTERNANCE &amp; EMPLOI - ASK- DU 1er AU 21 MAI

EXPOSITION VIRTUELLE :

	Inclus	PRIX unit.	COCHER
<b>Formule 1</b>	2 accès utilisateurs, 15 jours de CVthèque post-forum	800 €	<input type="checkbox"/>
<b>Formule 2</b>	5 accès utilisateurs, 3 mois de CVthèque post-forum	1000 €	<input type="checkbox"/>

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

	PRIX unit.	COCHER
<b>ACCES SUPPLEMENTAIRE</b>	50 €	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/>
<b>CONFERENCE EN LIGNE</b>	250 €	<input type="checkbox"/>
<b>CVTHEQUE</b>	450 €	<input type="checkbox"/>

\*Voir les détails dans le dossier « Exposant »

Fait à	Date
Signature et cachet,	Bon pour accord,

## LE FORUM PHYSIQUE 2024 | FORUM TOULOUSE TECHNOLOGIE - FTT - 14 NOVEMBRE

**CHOIX D'EXPOSITION :**

Veillez choisir entre une Formule Pack Complète ou une Formule Exposition Simple pour votre participation au Forum Physique 2024.

La Formule Pack Complète inclut des services étendus pour une visibilité maximale avant et pendant l'événement, tandis que la Formule Exposition Simple offre l'essentiel pour votre présence sur le lieu.

FORMULES PACK COMPLÈTE

	ESPACE RESERVE EN M <sup>2</sup>	PRIX TTC	COCHER
<b>BRONZE</b>	9m <sup>2</sup>	3 750€	<input type="checkbox"/>
<b>SILVER</b>	12m <sup>2</sup>	4 500€	<input type="checkbox"/>
<b>GOLD</b>	12m <sup>2</sup>	5 600€	<input type="checkbox"/>
<b>PLATINUM</b>	18m <sup>2</sup>	7 800€	<input type="checkbox"/>

*Inclus avec chaque pack : Accès au job board, rendez-vous B2B, publicité sur nos sites et dans notre livret digital, présence sur nos réseaux sociaux, votre logo sur les invitations et newsletters du forum, accès à la CVthèque, et bien plus encore. Voir les détails dans le dossier « Exposant »\**

FORMULE EXPOSITION SIMPLE

	PRIX TTC	COCHER
TPE / STARTUP (4 m <sup>2</sup> )	1000 €	<input type="checkbox"/>
PME (6 m <sup>2</sup> )	1 500 €	<input type="checkbox"/>
ESSENTIAL (9 m <sup>2</sup> )	2 850 €	<input type="checkbox"/>
STANDARD (12 m <sup>2</sup> )	3 550 €	<input type="checkbox"/>
PREMIUM (18 m <sup>2</sup> )	5 300 €	<input type="checkbox"/>
EXCLUSIVE (24 m <sup>2</sup> )	7 100 €	<input type="checkbox"/>

*Cette option comprend l'aménagement de base du stand. Pour des services additionnels, veuillez consulter notre dossier exposant ou nous contacter directement.*

OPTIONS DE VISIBILITÉ :

	PRIX TTC	COCHER
Logo sur Flyers	900 €	<input type="checkbox"/>
Habillage et signalétique	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Buzz Réseaux	300 €	<input type="checkbox"/>
Visibilité Newsletter	500 €	<input type="checkbox"/>
Zones de démonstration	300 €/ m <sup>2</sup>	2 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/>
SPONSOR OFFICIEL	2 500 €	<input type="checkbox"/>
Publicité (A5, face fiche)	350 €	<input type="checkbox"/>
Publicité (2eme/3eme couv. A5)	550 €	<input type="checkbox"/>
Publicité Double Page (A4)	600 €	<input type="checkbox"/>
4eme de couverture (A5)	900 €	<input type="checkbox"/>

\*Voir les détails dans le dossier « Expositant »

AMENAGEMENT STAND SUPPLEMENTAIRE :

	PRIX TTC	QUANTITE
Table Haute	90 €	
Comptoir Orsay	100 €	
Présentoir Cyrus	75 €	
Tabouret Z	40 €	
Écran LED	ÉCRAN 43''	650 €
	ÉCRAN 49''	750 €
Puissance électrique	1,5 kWh	160 €
	3 kWh	300 €
Déjeuner	35 €	

Fait à	Date
Signature et cachet,	Bon pour accord,



## Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales sont systématiquement remises ou dressées à chaque entreprise exposante pour lui permettre de demander son admission à la manifestation. En conséquence, toute demande d'admission implique l'adhésion entière et sans réserve de l'exposant à ces conditions générales. Aucune condition contraire posée par l'exposant sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'organisateur, quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance.

### Article 1 - Admission :

Les demandes d'admission doivent être adressées à l'organisateur. La réception de la demande par l'organisateur implique que l'organisme désirant exposer ait pris connaissance du règlement général de l'exposition figurant dans le dossier exposant et l'accepte sans réserve.

Les demandes d'admission émanant de candidats en redressement judiciaire et/ou en situation de débiteurs à l'égard de l'organisateur et/ou en contentieux avec l'organisateur pourront ne pas être prises en compte.

En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par l'exposant doivent être conformes aux règles aux normes françaises et européennes et entrer dans la nomenclature des éléments admis à être exposés établie par l'organisateur.

Seules les demandes d'admission dûment signées par une personne réputée avoir qualité pour engager la firme exposant, et accompagnées du premier versement fixé par l'organisateur pourront être prises en considération.

Le rejet d'une demande d'admission ne donne pas lieu à dommages et intérêts. L'admission est prononcée par une notification officielle de l'organisateur fait à l'exposant dans un délai raisonnable.

### Article 2 – Tarifs et prestations :

Les présents tarifs sont valables uniquement pour l'année 2024.

Les prestations de nos forums sont détaillées dans les dossiers « Exposant ». Sauf autorisation écrite et préalable des organisateurs, un exposant ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de nos prestations.

### Article 3 – Attribution des emplacements :

L'organisateur établit le plan de la manifestation et attribue les emplacements au fur et à mesure des admissions. L'organisateur tient compte le plus largement possible des désirs des exposants. Il se réserve le droit de modifier toutes les fois qu'il le jugera utile la disposition des surfaces souscrites par l'exposant. La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé. L'organisateur s'efforcera dans la mesure du possible de répondre aux demandes justifiées et motivées de modification d'emplacement s'il est prévenu suffisamment à l'avance (jusqu'à 30 jours avant l'évènement).

### Article 4 – Paiement : Modalités

Le règlement des frais de participation s'effectue en un à deux versements :

- Le premier versement : 50% ou 100% de la facture adressée à l'exposant dès réception du bon de commande signée payable par virement au plus tard quinze jours après l'émission de la facture sans possibilité d'escompte pour paiement anticipé ou au comptant.

- Le deuxième versement (si 50% au premier) : solde de la facture de participation adressée à l'exposant payable par virement au maximum dans les quinze jours suivants le forum.

Le règlement des frais de participation au forum virtuel et pour les TPE et PME s'effectue en un seul versement. Le paiement de la facture de participation adressée à l'exposant payable par virement au maximum dans les quinze jours suivants le forum.

### Article 5 – Paiement : Retard ou défaut

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur les factures, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal majoré de deux points. Ces pénalités commenceront à courir après mise en demeure de l'exposant. Sans préjudice de ce qui précède, faute d'avoir effectué le premier versement avant la manifestation ou en cas de désistement après réception par l'organisateur de la demande d'admission : L'organisateur se réserve la possibilité de relouer l'emplacement à un autre exposant.

### Article 6 – Paiement : Frais de virement

Tous les frais de charge, de transfert et de virement sont entièrement à la charge du client bénéficiaire de la prestation. Quel que soit le fait générateur, en cas de réception d'un virement relatif au paiement tronqué de charges ou de taxes, la différence dû restera à la charge du client et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une ristourne ou d'un escompte de la part de l'organisateur. Si le paiement de la facture est assujéti à une taxe à l'import, celle-ci pourra être majorée par un pourcentage équivalent, à condition que le client en alerte l'organisateur.

### Article 7 - Guide du visiteur :

L'organisateur a seul le droit d'éditer ou de faire éditer et diffuser le catalogue de l'exposition. Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue seront fournis par les entreprises exposantes sous leur responsabilité. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition, ou autres qui pourront se produire. Cependant, il s'engage à fournir à titre informatif le BAT de la page du client après réalisation pour validation. En cas de non-réponse au bout de 3 jours, cela vaudra acceptation.

### Article 8 - Responsabilité de l'organisateur :

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit.

### Article 9 – Contestation :

En cas de contestation, l'exposant s'engage à soumettre sa réclamation par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du siège de l'organisateur (10 avenue Edouard Belin cedex 31550 Toulouse) avant toute procédure.

### Article 10 - Date, Horaires et lieu de la manifestation :

Le forum physique se tiendra le 14 novembre 2024, de 9h30 à 18h au centre des congrès Pierre Baudis, 11 Esp. Compans Caffarelli, 31000, Toulouse.

Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement à partir

du 13 novembre 2024 à 16h. Ils devront tous avoir terminé leur installation à 19h, la veille de l'ouverture. Le démontage pourra commencer le 14 novembre 2024 à partir de 18h30. Tous les stands, décors et matériels devront avoir été impérativement retirés avant 20h. En cas de dépassement, les frais occasionnés à l'organisateur seront intégralement refacturés au prorata des entreprises retardataires.

Pour le forum virtuel, se déroulera virtuellement du 22 au 24 mai 2024. Comme il s'agit d'un forum virtuel, il n'y a pas de lieu physique pour la manifestation ; les rencontres avec les candidats auront lieu en visioconférence ou par téléphone. Les inscriptions des candidats pour cet événement sont ouvertes à partir du 1er mai 2024.

#### **Article 11 – Fournitures comprises dans le stand loué**

La location de surface équipé comprend : l'enseigne avec le numéro de stand, un mobilier en nombre proportionnel à la surface, une page de publicité sur le site institutionnel, les repas pour les responsables de l'entreprise déclarés jusqu'à 20 j avant l'évènement, le nombre de plats est calculé en fonction de la surface du stand, un repas par 3m<sup>2</sup> et un accès internet wifi.

#### **Article 12 – Livraison de matériel**

Toute livraison de matériel devra être déclarée à l'organisateur au moins 20 jours à l'avance, ce dernier fixera avec l'exposant les modalités de livraison et de reprise. Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

#### **Article 13 - Modifications**

L'organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et aux conditions générales de location de surface d'exposition et d'apport de nouvelles dispositions toutes les fois que cela lui paraîtra nécessaire.

#### **Article 14 – Acompte**

Par la signature de ce bon de commande, l'exposant s'engage d'émettre un acompte de 50% du montant total de la prestation dès réception du bon de commande signée payable par virement au plus tard quinze jours après l'émission de la facture sans possibilité d'escompte pour paiement anticipé ou au comptant.

Sans cet acompte, l'organisateur a le droit d'interdire la participation de l'exposant le jour J.

#### **Article 15 - Annulation par l'Exposant**

L'annulation de la participation au Forum, que ce soit pour le forum physique ou virtuel, doit être communiquée par écrit à l'organisation du Forum Toulouse Technologies.

- Délai d'Annulation Sans Pénalité : Les exposants peuvent annuler leur participation sans pénalité jusqu'à trois (3) mois avant la date de l'évènement. Toute annulation reçue avant ce délai entraînera un remboursement intégral des sommes déjà versées à l'organisateur.

- Annulation Moins de Trois Mois Avant l'Évènement : Toute annulation reçue moins de trois (3) mois avant la date de l'évènement ne donnera droit à aucun remboursement. L'organisateur se réserve le droit de retenir la totalité des sommes versées jusqu'à la date de l'annulation comme dédommagement pour les préparatifs déjà effectués.

- Non-Présentation : En cas de non-présentation de l'exposant le jour de l'évènement sans notification préalable d'annulation, l'organisateur retiendra la totalité des frais d'inscription comme frais d'annulation.

- Modification par l'Organisateur : Si des circonstances obligent l'organisateur à modifier la date ou le format du forum (physique en virtuel ou vice-versa), les exposants seront informés dans les meilleurs délais et

auront la possibilité de maintenir leur participation selon les nouvelles conditions ou d'annuler leur participation selon les termes définis ci-dessus.

- Force Majeure : En cas d'annulation de l'évènement due à des circonstances de force majeure, l'organisateur s'efforcera de rembourser les sommes versées par les exposants après déduction des frais déjà engagés pour l'organisation de l'évènement.

#### **Article 16 - Informatique et libertés**

Les participants et exposants aux Forums Physique et Virtuel organisés par Forum Toulouse Technologies disposent de la faculté de fournir des informations personnelles les concernant. La navigation sur les sites dédiés aux événements ne requiert pas la divulgation d'informations personnelles.

Toutefois, l'inscription à l'un de nos Forums, qu'il soit physique ou virtuel, et la création d'un compte client, impliquent la collecte par l'organisateur d'un ensemble d'informations sur le client (les champs obligatoires seront marqués d'un astérisque). Les informations recueillies sont essentielles pour la gestion des relations clients, incluant l'administration des inscriptions et la participation effective aux Forums.

Les données fournies dans les sections « Contact pour le forum » (nom, prénom, fonction, numéro de téléphone, adresse e-mail) et « Contact pour la facturation » sont exclusivement utilisées par le service de coordination des Forums pour assurer une organisation optimale des événements. Ces informations sont conservées dans des conditions de sécurité conformes aux normes techniques actuelles, respectant les dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. L'organisateur s'engage à ne pas exploiter ces données dans un autre but, ni à les partager avec des tiers, sauf consentement explicite des utilisateurs ou dans les cas prévus par la législation.

Les données personnelles collectées ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union Européenne.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE) 2016/679 et à la loi « informatique et libertés » modifiée, vous disposez du droit d'accès, de rectification, ou de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant votre demande à [contact@forum-toulouse.fr](mailto:contact@forum-toulouse.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante : Forum Toulouse Technologies, 10 avenue Edouard Belin, BP 54032, 31055 TOULOUSE Cedex 4, France.

Les utilisateurs qui ne souhaitent pas fournir les informations nécessaires pour l'établissement d'un devis ou la création d'un compte client ne seront pas en mesure de s'inscrire aux Forums.